

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **04 juillet 2019**

*L'an deux mil dix-neuf, le quatre juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire.*

*Date de convocation du Conseil municipal : 25/06/2019*

*Date d'affichage : 25/06/2019*

**Sont présents** : Mesdames et Messieurs Christophe DENIS, Pascal GERMAIN, Vincent RAPET, Jean CHEVASSUT, Rémi ROLLIN, Françoise PONNELLE, Virginie LEGER, Ludovic BELIN, Christine GRUERE-DUBREUIL, Sandrine POTHIER-THIELY, Gilles ARPAILLANGES

**Secrétaire de séance** : Pascal GERMAIN

oOoOoOoOo

#### **1°) Achat de parcelles : Madame Catherine DELOBEL, épouse LAROCHE** **Rectificatif sur la délibération du n° 05-19**

Le Maire informe que suite à la délibération en date 05 mars 2019 n°05-19 il s'avère nécessaire de rectifier le montant en raison de frais non prévus lors de la transaction avec Madame Catherine DELOBEL, épouse LAROCHE

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte de réactualiser le prix de la vente des parcelles situées:

- ⇒ section AD n° 86 d'une contenance de 190 m<sup>2</sup> - Lieu dit « Sous Bois de Noel et Belles Filles »
- ⇒ section AD n° 318 d'une contenance de 326 m<sup>2</sup> Lieu dit « 5 Route des Vergelesses »

Cette acquisition pour un montant de vingt-cinq mille sept cent trente sept euros a pour objectif de permettre la mise en sécurité de l'entrée de la salle Pavelot qui se situe le long de la route départementale.

Le Maire précise qu'en raison des projets de travaux de rénovation de la salle qui débiteront courant 2020, il est en effet judicieux d'acquérir cette parcelle afin de prévoir de nouvelles ouvertures pour accéder aux terrains.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents :**

- Accepte la proposition d'achat des parcelles situées au lieu-dit « Sous Bois de Noel et Belles Filles » - section AD n° 86 d'une contenance de 190 m<sup>2</sup> et la parcelle située au lieu-dit « 5 Route des Vergelesses » section AD n° 318 d'une contenance de 326 m<sup>2</sup>
- pour un montant de vingt-cinq mille sept cent trente-sept Euros (25 737 €)
- Autorise le Maire à engager la procédure d'acquisition auprès du Notaire mandaté par Mme Delobel, épouse Laroche
- Autorise le Maire à signer les documents

Les frais d'actes et honoraires seront entièrement supportés par la commune.

#### **2°) Convention pour l'implantation d'un sentier botanique**

Le Maire donne lecture du projet de convention entre l'Association Pernand-Passionnement et la commune de Pernand. L'Association Pernand-Passionnement souhaite implanter un sentier botanique d'une longueur de 1 400 mètres en milieu naturel forestier destiné à un large public. La commune en tant que propriétaire conservera l'usage des chemins et la protection de la forêt.

La convention a pour objectif de définir les modalités de pose et d'entretien de panneaux directionnels et informatifs. L'entretien du sentier sera effectué par l'Association ainsi que son balisage.

La convention est signée pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, accepte la signature de la convention avec l'Association Pernand-Passionnement pour l'implantation d'un sentier botanique en milieu naturel forestier mais

souhaite que soit associé l'ONF. En effet, en raison de la situation du sentier en milieu forestier, cette convention doit être tripartite.

### 3°) Eglise

- Réfection du chœur de l'Eglise :

Présentation d'un devis afin de rénover la partie plâtrerie du chœur.

Le Conseil souhaite avoir plus de précisions sur le devis et l'étendue de la réfection prévue avant de valider le projet.

- Projet de valorisation numérique de l'intérieur de l'Eglise :

Mme Ponnelle donne lecture du courrier adressé par la Direction Culturelle de la Région Bourgogne Franche Comté afin de mettre en ligne par l'outil multimédia des visites virtuelles de l'Eglise Saint-Germain.

Le Conseil à l'unanimité des membres présents refuse la numérisation de l'intérieur de l'Eglise et précise que l'Eglise est ouverte au public de manière régulière.

### 4°) SICECO : dissimulation BT

Le Maire présente au Conseil le courrier adressé par le SICECO concernant l'enfouissement des réseaux électriques Chemin de Noirets pour un montant de 6 000 € (reste à la charge de la commune) ainsi que l'étude pour un montant de 1 200 €.

Le Conseil refuse de donner suite en raison d'un coût excessif non justifié en l'état actuel.

D'autre part le schéma explicatif de la situation des travaux est erroné. Le technicien du SICECO n'a pas identifié la bonne zone de l'enfouissement.

Un courrier sera adressé au SICECO afin de signifier le refus et l'erreur d'appréciation sur la zone d'enfouissement à prévoir.

### 5°) Terrain de hand

Le Conseil accepte le devis d'un montant de 6 290,40 € TTC concernant la pose d'un gazon synthétique sur les abords du terrain de hand.

### 6°) Divers

- ✚ Evolution du projet de plantation « Sur Forêts » :

Le Maire informe qu'une réunion a eu lieu le lundi 24 juillet avec l'ensemble des Domaines intéressés par le projet de plantation afin de faire le point sur la suite du dossier.

D'autre part le Maire donne lecture du courrier reçu par l'« Association Forestiers du Monde » le 2 juillet dernier qui affirme que l'arrêté Préfectoral du 11 décembre 2009 autorisant le défrichement au lieu dit « Sur Forêts » et affiché sur le panneau de la mairie est illégal.

Le Maire informe les membres du Conseil que le courrier a été immédiatement transmis auprès des services des administrations compétentes et concernées afin de vérifier la suite à donner au courrier.

- ✚ Ecole de Savigny :

*Pascal Germain informe le Conseil sur les projets de l'école :*

⇒ Réfection des murs et des sols de la classe de Mme MAUNY.

⇒ Transfert de la classe de Mme DAUCH se fera durant la période estivale.

⇒ Installation d'une nouvelle aire de jeux pour laquelle une demande d'aide au titre de la DETR a été déposée

D'autre part, Mr Germain tient à préciser que les effectifs des élèves pour la prochaine rentrée sont en baisse

- ✚ Préparation du 14 juillet :

La manifestation du 14 juillet se déroulera en partenariat avec la Société de Chasse. Le programme est distribué à l'ensemble de la population avec une inscription au repas du 13 juillet auprès de Mr Glantenet, Président de la Société de chasse.

- ✚ Activités sportives :

L'Association SAVI BIEN sollicite une salle afin de pouvoir assurer des cours de danse et des séances de crossfit. Le Maire informe qu'en raison des travaux programmés sur l'année 2020 de réfection de la Salle Pavelot, la salle devra être fermée suivant une certaine durée. Un courrier sera adressé à l'Association refusant la mise à disposition.